



Service : Secrétariat Général
Tél : 04.66.22.20.64
Réf : Céline BROCHE

DOCUMENTS
N° 30 à 33

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS :

D. VINCENT ; N. FABIE ; R. SERRET ; S. THOLANCE ; O. LAW ; M. SWIERKOWSKI ; B. COLOMBIER ; A. SAUTON ;

PROCURATIONS : E. DAVID à S. THOLANCE ; P. PALLEGOIX à M ; SWIERKOWSKI ; M. GENTE à O. LAW ; D. AGUERA à R. SERRET ; P. DEHON à D. VINCENT ; A-C MAUNY à N. FABIE ; N. RAYSSIGUIER à B. COLOMBIER

ABSENTS EXCUSES : E. DAVID ; D. AGUERA ; P. PALLEGOIX ; M. GENTE ; P. DEHON ; A-C MAUNY ; N. RAYSSIGUIER

Nombre de votants : 15

Monsieur le Maire ouvre la séance à 14h00.

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire propose Mme Nathalie FABIE comme secrétaire de séance qui accepte et soumet au vote : **Vote à l'unanimité**

Désignation de l'auxiliaire : Méryl DEBIERRE

ORDRE DU JOUR :

A. ADMINISTRATION GENERALE

1) 2020 - 30 – Désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des Sénateurs.

B. FINANCES LOCALES

a. BUDGET COMMUNAL

2) 2020 - 31 – Budget Primitif 2020

b. BUDGET DE L'EAU

3) 2020 - 32 - Budget Primitif 2020

00	Demande de rajout à l'ordre du jour	
-----------	--	--

Délibération n°2020-33 : **Subvention exceptionnelle à la société de Chasse**

Adopté à l'unanimité

01	Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales	2020-30
-----------	---	----------------

Monsieur le Maire a rappelé que le 27 septembre 2020 aura lieu l'élection sénatoriale.

A cette fin, les conseils municipaux sont convoqués le 10 juillet 2020 pour élire leurs délégués et suppléants en vue de la constitution du collège électoral.

La commune de Saint-Siffret a droit à 3 délégués et à 3 suppléants qui seront élus, sans débat, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire a rappelé que les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune, les uns et les autres de nationalité française.

Le Maire a rappelé qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral était présidé par le Maire et comprend les 2 conseillers municipaux les plus âgés et 2 conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture.

Ont été désignés membres du bureau : Béatrice Colombier, Raymond Serret, André Sauton et Nathalie Fabié.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire constate les listes de candidats :

Présentation des listes :

LISTE 1 : Dominique VINCENT

Délégués : Dominique VINCENT
Nathalie FABIE
Raymond SERRET

Délégués suppléants : Sylvie THOLANCE
Oliver LAW
Monique SWIERKOWSKI

LISTE 2 : Saint Siffret c vous

Délégués : Nathalie RAYSSIGUIER
Béatrice COLOMBIER
André SAUTON

Résultat du scrutin :

- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

LISTE 1

Dominique VINCENT : 12 voix

LISTE 2

Saint Siffret c vous : 3 voix

Sont élus délégués et suppléants :

Dominique VINCENT, 12 Voix

Nathalie FABIE, 12 Voix

Raymond SERRET, 12 Voix

Sylvie THOLANCE, 12 Voix

Oliver LAW, 12 Voix

Monique SWIERKOWSKI, 12 Voix

02	Budget primitif principal 2020	2020-31
-----------	---------------------------------------	----------------

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 885 327,00 €.

Les principales dépenses et recettes seront réparties de la manière suivante, avec un comparatif par rapport à 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	2019	2020
11 – Charges Générales	246 248,11 € (voté 378 200 €)	358 712,00 €
12 – Charges de personnel	280 199,43 € (voté 323 000€)	331 985,00 €
14 – Atténuations de produits	11 527 € (voté 13 000€)	12 000,00€
22 – Dépenses imprévues	0 € (voté 60 702€)	66 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	102 262,58 € (voté 111 500 €)	109 130,00 €
66 – Charges financières	1 486,53 € (voté 1 500 €)	1 500 €
67 – Charges exceptionnelles	1 058,27 € (voté 5 000€)	6 000 €
TOTAL	648 942€ (voté 893 102 €)	885 327,00 €
RECETTES		
CHAPITRE	2019	2020
02 – Résultat de fonctionnement reporté	100 000 €	100 000,00 €
013 – Atténuations de charges	4 894,61 € (voté 3 000€)	3 000,00 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 927,45 € (voté 65 000 €)	63 010,00 €
73 – Impôts et taxes	560 313,58 € (voté 555 069€)	558 717,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	132 348,81€ (voté 131 033€)	132 611,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	39 070,80 € (voté 34 500 €)	26 489,00 €
77 – Produits exceptionnels	4 454,18 € (voté 4 500€)	1 500,00 €
TOTAL	916 009,43 € (voté 893 102 €)	885 327,00 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 897 792€.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	2019	2020
16 – Emprunte et dettes assimilées	4 000 € (voté 10 260 €)	10 260,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	2 580 € (voté 10 000€)	1 500,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	1 000 € (voté 32 000€)	20 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	299 500,17 € (voté 380 000€)	726 032,00 €
23 – Immobilisations en cours	579 828,53 € (voté 1 059 732€)	140 000,00 €
TOTAL	886 908,70 € (voté 1 491 992 €)	897 792,00 €
RECETTES		
CHAPITRE	2019	2020
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	727 473,49 €	142 328,90 €
024 – Produits de cessions	0 € (voté 300 000 €)	200 000,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	251 245,11 € (voté 256 371,11 €)	365 227,10 €
13 – Subventions d'investissement	201 886,74 € (voté 50 519€)	183 976,00 €
16 – Emprunt et dettes assimilées	0 € (voté 6 260 €)	6 260,00 €
TOTAL	1 029 237,60 € (voté 1 491 992 €)	897 792,00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

De voter le budget primitif tel qu'il lui est présenté

Adopté à la majorité, 12 voix pour et 3 abstentions (N. RAYSSIGUIER, B. COLOMBIER ; A. SAUTON)

03	Budget primitif eau et assainissement 2020	2020-32
-----------	---	----------------

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 495 254,00 €

Les principales dépenses et recettes seront réparties de la manière suivante, avec un comparatif par rapport à 2019 :

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
CHAPITRE	2019	2020
11 – Charges Générales	112 028,20 € (voté 294 591 €)	281 091,00 €
12 – Charges de personnel	48 000 € (voté 48 000 €)	48 000,00 €
14 – Atténuations de produits	51 482 € (voté 52 000 €)	65 000,00 €
042– Opérations d'ordre	78 663 € (voté 78 663€)	78 663,00 €

65 – Autres charges de gestion courante	5 868,69 € (voté 7 000 €)	4 000,00 €
66 – Charges financières	6 926,91 € (voté 20 000 €)	12 500,00 €
67 – Charges exceptionnelles	4 333,79€ (voté 6 000 €)	6 000,00 €
TOTAL	307 302,59 € (voté 506 254€)	495 254,00 €
RECETTES		
CHAPITRE	2019	2020
02 – Résultat d'exploitation reporté	100 000 €	100 000,00 €
042- Opération d'ordre de transfert entre section	3 196 € (voté 3 196 €)	3 196,00 €
70 – Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	336 260,38 € (voté 323 000 €)	312 000,00 €
74 – Subventions d'exploitation	2 441,24 € (voté 80 058€)	80 058,00 €
77 – Produits exceptionnels	5,46 € (voté 0€)	0,00 €
TOTAL	441 903,08 € (voté 506 254 €)	495 254,00 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 584 526,00 €

Les principales dépenses seront réparties de la manière suivante, avec un comparatif par rapport à 2019 :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	2019	2020
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 196 € (voté 3 196 €)	3 196,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	11 729,79 € (voté 14 730€)	17 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	5 355 € (voté 220 000€)	220 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	88 058,37 € (voté 250 000 €)	220 000,00 €
23 – Immobilisations en cours	0€ (voté 125 376€)	124 330,00 €
TOTAL	108 339,16 € (voté 613 302€)	584 526,00 €
RECETTES		
CHAPITRE	2019	2020
01 – Solde de la section d'investissement reporté	351 452,78 €	358 615,40 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 663 € (voté 78 663€)	78 663,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	36 838,78 € (voté 12000€)	34 600,49 €
13 – Subventions d'investissement	143 147,44 € (voté 0 €)	108 147,11 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 € (voté 3 200 €)	4 500,00 €
TOTAL	613 302 € (voté 466 954,56 €)	584 526,00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

De voter le budget primitif tel qu'il lui est présenté

Adopté à la majorité, 12 voix pour et 3 abstentions (N. RAYSSIGUIER, B. COLOMBIER ; A. SAUTON)

04	Subvention exceptionnelle à la société de Chasse	2020-33
-----------	---	----------------

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle formulée par la société de Chasse.

Compte tenu de l'augmentation significative des dégâts causés par les sangliers, la Fédération de Chasse demande aux sociétés de chasse d'accroître l'effort de chasse afin de diminuer l'effectif de sanglier présent.

La société de Chasse de Saint-Siffret participe activement à cette régularisation et vient en aide régulièrement aux agriculteurs et aux particuliers de Saint-Siffret par la pose de clôture afin de limiter l'impact des animaux sur les cultures et éviter les dégâts.

Cependant, ces interventions ont augmenté leurs frais de fonctionnement.

Le montant nécessaire à l'équilibre du budget prévisionnel est de 2 000 €.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 15h14.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.